



PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs:

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de charcuterie

Les entreprises exerçant une activité de charcuterie sont immatriculées dans trois codes d'activité principaux: charcuterie (1013B), commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé (4722Z) et services des traiteurs (5621Z). Le poids économique de l'activité est donc complexe à évaluer. Sont indiqués dans cette première partie les chiffres de l'activité 1013B (dont toutes les entreprises sont réputées préparer des produits de charcuterie et en assurer la commercialisation). Les chiffres des entreprises exerçant sous les codes 4722Z et 5621Z sont également généralement cités, même s'il est impossible de dénombrer, au sein de ces activités, celles assurant effectivement la fabrication de produits de charcuterie.

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La convention collective de la charcuterie de détail (IDCC 0953) a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche. L'analyse de la Base tous salariés (BTS), extraite de la Déclaration sociale nominative (DSN), permet de caractériser les salariés des entreprises relevant de cette branche en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises de charcuterie forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et développer les entreprises. Les données de l'INSEE/Base Tous Salariés, du CEREQ et de l'OPCO EP permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la charcuterie et de mesurer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE



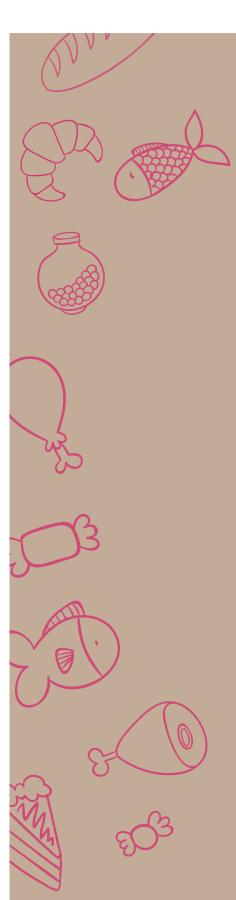
Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers, à partir de différentes bases de données statistiques:

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de charcuterie;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'URSSAF pour les emplois salariés et pour les travailleurs non salariés;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale;
- les données DARES (d'après INSEE BTS) pour les emplois salariés de la branche (IDCC 0953) ;
- l'OPCO EP pour le dénombrement et le portrait des apprentis de la branche.

PCO EP Ce tableau de bord a été réalisé avec le soutien financier de l'OPCO des entreprises de proximité.

SOMMAIRE

La charcut	erie de détail et son évolution	5
1	Démographie d'entreprise	
2	Localisation territoriale	
3	Activité économique : un chiffre d'affaires en hausse	
3	Portrait des travailleurs non salariés	
5	Emplois salariés	
Les salarié	es et les entreprises de la branche charcuterie de détail (IDCC 0953)	
6	Les entreprises et emplois de la branche	18
7	Caractéristiques des salariés de la branche	19
8	Les métiers exercés	
9	Nature des contrats et temps de travail	
10	Salaires	23
	on et l'apprentissage aux métiers de la charcuterie de détail	
11	La formation initiale	26
12	L'apprentissage dans les entreprises de charcuterie de détail	27
13	Les diplômes préparés en apprentissage	
14	Apprentis et apprenties de la charcuterie de détail	
15	Parcours d'entrée des apprentis de la branche	
16	Insertion dans l'emploi des apprentis	





Démographie d'entreprise

Une activité éclatée sur plusieurs codes

L'activité de la charcuterie artisanale dépend en principe du code NAF 1013B mais est répartie en pratique sur plusieurs codes NAF (4722Z commerce de viandes), 5621Z (services des traiteurs), de sorte qu'il est difficile de définir précisément le nombre global des entreprises de charcuterie artisanale en l'état actuel de la nomenclature. Sur le code NAF 1013B, le nombre d'entreprises recensé est de 2 584 en 2022. Le nombre d'entreprises de charcuterie immatriculées sous les codes NAF 4722Z et 5621Z ne peut en revanche être déterminé.

Évolution du nombre d'entreprises

15 705 13 545 13 444 13 287 15000 13 410 13 109 13 031 12 644 11250 11 395 10 194 7500 3 078 2 900 2 740 2 658 2 584 3750 0 2017 2018 2019 2020 2021 2022 -- 1013B **4722**Z --- 5621Z

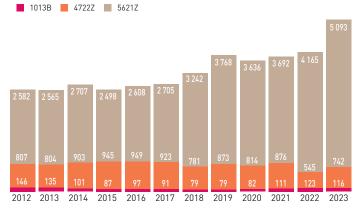
Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.

* Dans les activités de boucherie-charcuterie
(4722Z) et de services de traiteurs (5621Z),
il n'est pas possible de dénombrer les entreprises
fabricant des produits de charcuterie.

Créations d'entreprises

Les immatriculations d'entreprises de charcuterie (1013B) augmentent en 2023 avec 116 créations, soit un taux de renouvellement** de 4,4 %. Dans les services de traiteurs (5621Z) les créations continuent d'augmenter en 2023 avec 5 093 créations, soit un taux de renouvellement de 34,7 %. D'autre part, dans le commerce de viandes (4722Z) les créations sont de nouveau à la hausse en 2023, avec un taux de renouvellement de 5,5 %.

Évolution des immatriculations



Source: INSEE, Démographie des entreprises (ces chiffres comprennent les créations ex nihilo et les reprises, hors reprises par rachat de parts sociales).

- * Dans les activités de boucherie-charcuterie (4722Z) et de services de traiteurs (5621Z), il n'est pas possible de dénombrer les entreprises fabricant des produits de charcuterie.
- ** Le taux de renouvellement (ou taux de création) est le ratio entre le nombre de créations/reprises immatriculées au cours d'une année et le stock d'entreprises dans la même activité.

Cessations d'entreprises

Évolution des fermetures d'entreprises

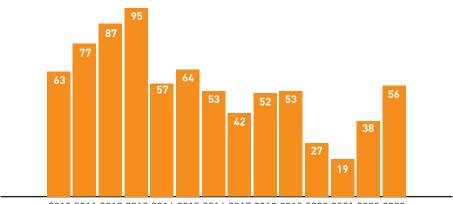
Source: INSEE/Sirene, Fichier stock des entreprises au 01/09/2024. * données provisoires Les cessations d'activité sont relativement stables dans l'activité de charcuterie (1013B) et de commerce de viandes (4722Z). En 2023, les fermetures se stabilisent dans les services des traiteurs, après les pics enregistrés en 2020 et 2021, consécutivement à la crise sanitaire.



Défaillances

En 2023, dans l'activité 1013B, 56 défaillances de charcuteries ont été enregistrées (soit un taux de défaillances de 1 %). Après un recul dû à la crise sanitaire en 2020 et 2021, le nombre de défaillances a connu une hausse en 2023.

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de charcuterie (1013B)



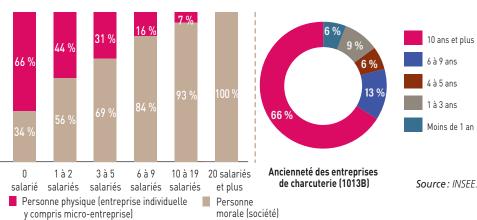
Source: Banque de France

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

Statut juridique

En 2021, 39 % des entreprises de charcuterie, exerçant sous le code 1013B, ont un statut d'entreprise individuelle (personne physique), 61 % sont des sociétés. Le choix du statut de société augmente avec la taille des entreprises : 34 % des entreprises sans salarié sont des sociétés contre 100 % des entreprises de plus de 20 salariés.

Statut juridique des charcuteries (1013B) en 2021



Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.

Localisation territoriale

Densité moyenne

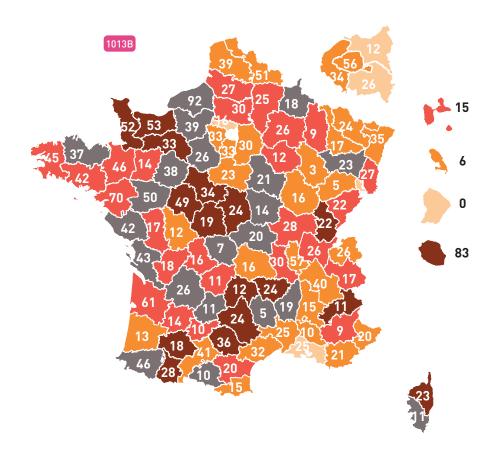
On compte en moyenne 3,9 charcuteries (entreprises immatriculées sous le code 1013B) pour 100 000 habitants. La densité est plus forte dans la moitié occidentale du territoire, notamment dans les départements ruraux (le taux est souvent supérieur à 7) et moindre dans les territoires de métropoles (Nord, Drôme, Vaucluse, Île-de-France). Les services des traiteurs (5621Z) sont plus représentés dans les territoires situés au Sud et à l'Est de la France. L'activité de commerce de viandes (4722Z) présente la plus forte densité (19,9 entreprises pour 100 000 habitants), notamment dans le Sud de la France, en Occitanie et en Normandie.

Nombre d'entreprises de fabrication de charcuterie (1013B) en 2021 et densité pour 100 000 habitants

85 Nombre de charcuteries (1013B)

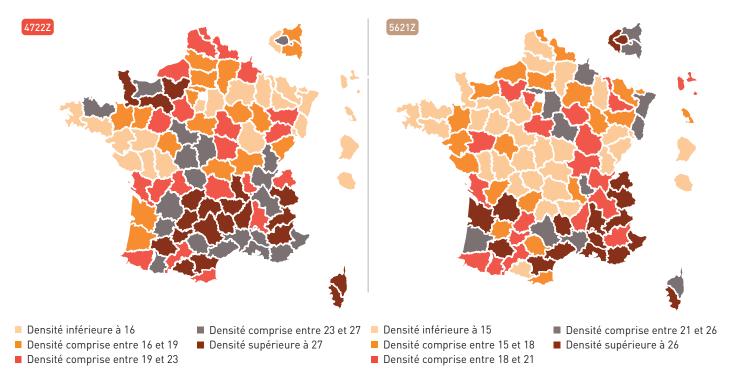
- Densité inférieure à 2
- Densité comprise entre 2 et 4
- Densité comprise entre 4 et 6
- Densité comprise entre 6 et 8
- Densité supérieure à 8





Source: INSEE, Dénombrement des entreprises 2021 et Recensement de la population - Traitement ISM.

Densité pour 100 000 habitants des entreprises de commerce de viandes (4722Z*) et de services des traiteurs (5621Z*) en 2021



Source: INSEE, Dénombrement des entreprises 2021 et Recensement de la population - Traitement ISM. * Dans les activités de boucherie-charcuterie (4722Z) et de services de traiteurs (5621Z), il n'est pas possible de dénombrer les entreprises fabricant des produits de charcuterie.

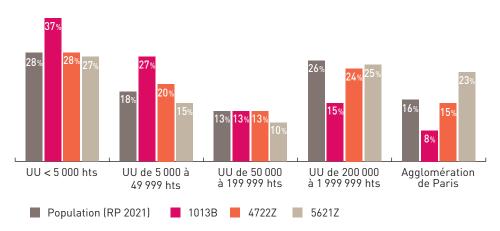
Un tissu plus dense dans les petites unités urbaines

- La répartition des entreprises par taille d'unité urbaine confirme cette analyse : les entreprises 1013B sont surreprésentées dans les unités urbaines de moins de 50 000 habitants (64 % des entreprises sont localisées dans ces territoires alors que 46 % de la population y réside); en revanche, le tissu est nettement moins dense dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants et dans l'agglomération parisienne (23 % des entreprises pour 42 % de la population).
- Le tissu des traiteurs est particulièrement dense dans l'agglomération parisienne. Celui des boucheries est le mieux réparti au regard de la population.

^{*}À noter: l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.



Répartition des entreprises de charcuteries par taille d'unité urbaine (UU)



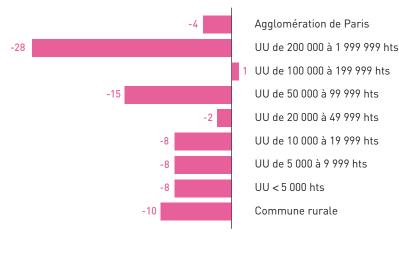
Source: INSEE, traitement ISM.

Des fermetures dans toutes les tailles d'unité urbaine

- L'évolution du nombre d'entreprises de charcuterie (1013B) s'effrite dans tous les types de territoires.
- A l'exception des communes de 100.000 à 199.999 habitants, le nombre d'entreprises recule dans toutes les unités urbaines.
- Les communes des unités urbaines de 50.000 à 99.999 habitants et de 200.000 à 1.999.999 habitants sont les plus touchées, respectivement -15 et -28 entreprises.

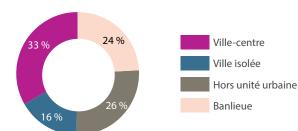
Évolution du nombre de charcuteries par taille d'unité urbaine entre 2020 et 2021

Source: INSEE, traitement ISM.



Répartition des entreprises de charcuterie (1013B) par type de commune

Source: INSEE, traitement ISM.



Activité économique

Chiffre d'affaires

En 2022, pour les entreprises du secteur de la charcuterie (1013B), le chiffre d'affaires total réalisé a été de 1,48 milliard d'euros HT.

Le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à 2021 (+4 %). Le taux de valeur ajoutée reste stable (36 % en 2021 et 35 % en 2022).

Le chiffre d'affaires des entreprises de charcuterie immatriculées sous les codes 4722Z ou 5621Z ne peut être en revanche déterminé.

Chiffre d'affaires et valeur ajoutée 1013B en 2022 (en millions d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)	Taux de valeur ajoutée	
1 475	510	35 %	

(*)La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de charcuterie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Source: INSEE, ESANE.



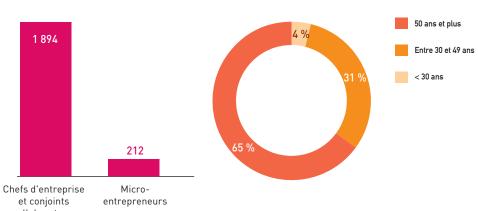
Portrait des travailleurs non salariés

Les travailleurs non salariés

Dans l'activité 1013B, 2 106 travailleurs indépendants sont cotisants dans l'activité de charcuterie, dont 10 % de micro-entrepreneurs.

65 % des travailleurs non salariés ont plus de 50 ans. La profession se caractérise donc par un vieillissement de ses dirigeants.

Travailleurs non salariés et âge des travailleurs non salariés de la charcuterie (1013B) en 2022



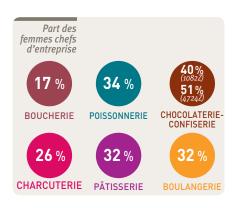
Sources: Acoss, base des travailleurs indépendants en 2022

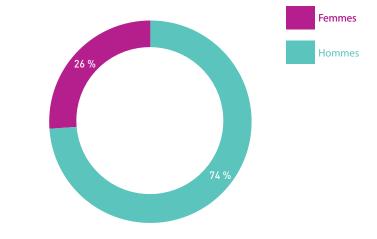
collaborateurs

Part des femmes

Dans l'activité de charcuterie (1013B), les chefs d'entreprise sont majoritairement des hommes (26 % de femmes selon le recensement de la population).

Sexe des dirigeants d'entreprise (1013B) en 2022



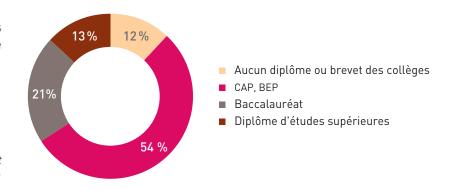


Source: Recensement de la population 2021.

Niveau de formation des dirigeants

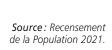
Dans l'activité de charcuterie (1013B), une majorité de chefs d'entreprise (54 %) détient un diplôme de CAP-BEP. 34 % des dirigeants sont au moins diplômés du Bac (ou équivalent), 12 % se sont formés par l'expérience. Comme dans les autres professions artisanales, le niveau de formation tend à s'élever (57 % des chefs d'entreprise âgés de 35 à 39 ans ont au moins un diplôme de niveau 4, contre 44 % des 45-49 ans et 22 % des 55-59 ans).

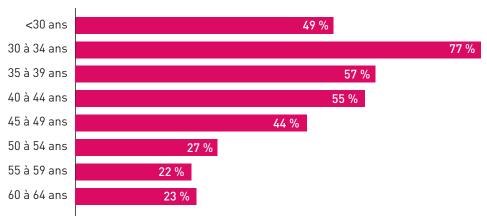
Niveau de formation des chefs d'entreprise de charcuterie



Source: Recensement de la Population 2021.

Part des chefs d'entreprise détenant au moins un diplôme de niveau Bac (dont BP) par tranche d'âge







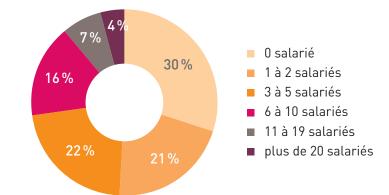
Emplois salariés

Une majorité d'entreprises employeuses

70 % des entreprises de charcuterie (1013B) emploient des salariés : 43 % ont entre 1 et 5 salariés, une sur quatre compte six salariés et plus.

La quasi-totalité (96 %) sont des TPE de moins de 20 salariés.

Répartition des entreprises par taille d'effectif en 2021



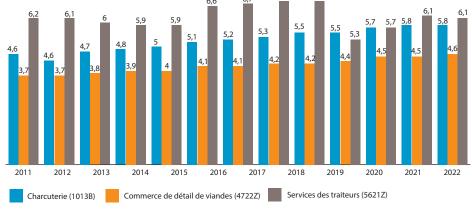
Source: INSEE, Dénombrement des entreprises.

Taille moyenne: 5,8 salariés

La taille moyenne des entreprises employeuses de charcuterie (1013B) et de commerce de détail de viandes progresse depuis 2011. À l'inverse, l'évolution de la structure des entreprises de services de traiteurs se traduit par une stabilité de la taille moyenne des entreprises employeuses du secteur, avec 6,1 salariés en moyenne en 2022 et 2023.

Évolution des emplois salariés dans la charcuterie





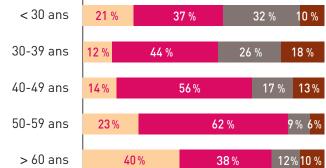
Source: URSSAF, emplois salariés au 31.12 dont apprentis et stagiaires.

Niveau de diplôme des salariés

Source: Recensement de la population 2021.

Le niveau de diplôme des salariés de la charcuterie tend à augmenter : 44 % des 30-39 ans ont un diplôme de niveau 4 et supérieur contre 15 % des 50-59 ans.

Répartition des salariés de charcuterie (1013B) par niveau de diplôme et par âge



- Aucun diplôme ou brevet des collèges
- CAP, BEP
- Baccalauréat
- Diplôme d'études supérieures



Les salariés et les entreprises de la branche CHARCUTERIE DE DÉTAIL (IDCC 0953)

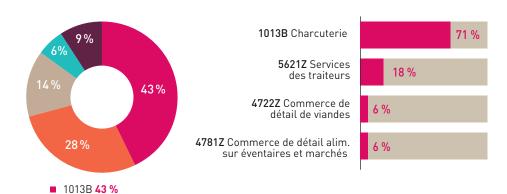


Les entreprises et emplois de la branche

2 950 entreprises rattachées

En 2022, 2 950 entreprises ont comme convention collective principale celle de la charcuterie de détail (IDCC 0953), contre 3 070 en 2021. Les salariés rattachés à cette convention collective sont majoritairement employés dans des entreprises de la charcuterie (1013B: 43 %). D'autres sont salariés des services des traiteurs (5621Z: 28 %, en hausse), du commerce de détail de viandes (4722Z: 14 %) et du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés (4781Z: 6 %). La convention collective 0953 n'est majoritaire que dans la charcuterie (1013B) dont elle couvre 71 % des salariés.

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 0953 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

18 800 emplois salariés

Au total, 18 800 salariés sont rattachés à la convention collective 0953 en 2022. Ces effectifs retrouvent le niveau atteint en 2019. En revanche, le nombre d'entreprises affiliées est en baisse.

Évolution des entreprises et salariés rattachés à la convention collective

Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'entreprises (IDCC principal)	3310	3 230	3150	3 250	3 310	3 260	3 240	3 070	2 950
Nombre de salariés	15 900	16 200	15 600	16 200	18 500	18 700	17 700	18 900	18 800

■ 5621Z **28 %** ■ 4722Z **14** %

■ 4781Z 6 %

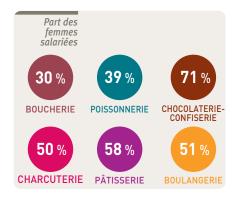
■ Autres 9 %

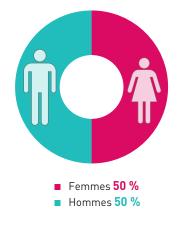
Caractéristiques des salariés

Des effectifs salariés relativement mixtes

Les effectifs salariés sont mixtes, avec 50 % d'hommes et 50 % de femmes. Toutefois, les métiers exercés par les femmes dans l'entreprise ne sont pas les mêmes: ces dernières occupent principalement des postes de vente (voir p. 20).

Répartition des salariés par sexe





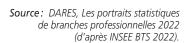
Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

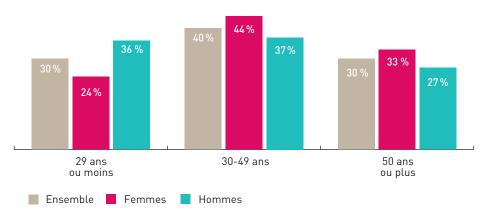
Des salariés jeunes : un tiers a moins de 30 ans

30 % des salariés de la branche ont moins de 30 ans, une jeunesse qu'explique l'importance de l'apprentissage dans le métier. La part des salariés de plus de 50 ans est pourtant l'une des plus élevées des métiers de bouche: 30 %. En 2011, cette part était de 23%.

.....

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranche d'âge





Les métiers exercés

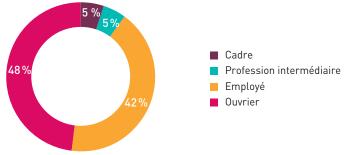
Une majorité d'employés et d'ouvriers

une hausse des postes d'employés depuis 2013 (leur part était de 40 %). 10 % des salariés sont cadres ou occupent une profession intermédiaire.

Les postes occupés par les salariés sont essentiellement des postes d'ouvriers

(48 %) et d'employés (essentiellement à la fonction vente 42 %). On constate

Répartition des postes salariés par catégorie socio-professionnelle



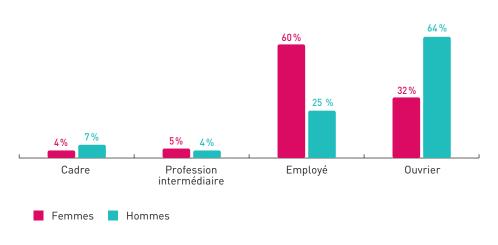
Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

Métiers d'homme, métiers de femme

Les deux principaux métiers de la charcuterie ont un recrutement qui demeure très sexué :

- 60 % des salariées occupent un poste d'employé de vente;
- 64 % des salariés (hommes) sont ouvriers-charcutiers.

Répartition des postes salariés par profession et par sexe



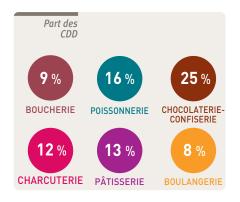
Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

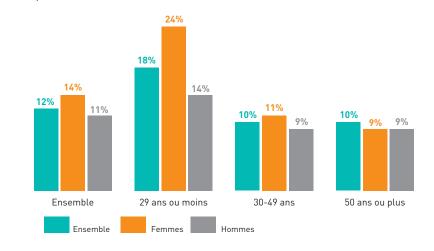
Nature des contrats et temps de travail

Contrats: 12 % de salariés en CDD

La part de salariés en contrat à durée déterminée (hors contrats d'apprentissage) est de 12 % (la même part qu'en 2011). La part des salariés en CDD est plus élevée (18 %) parmi les salariés de 29 ans ou moins.

Part de salariés en CDD selon l'âge et le sexe





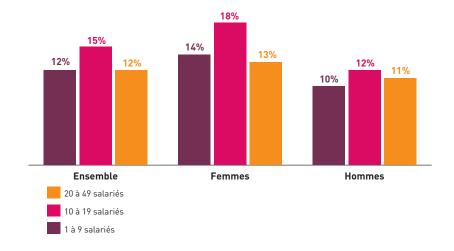
Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

La part de CDD varie avec la taille des entreprises

La structure de taille des entreprises influe sur la nature des contrats proposés : la part des salariés en CDD représente 12 % dans les entreprises de 1 à 9 salariés et 15 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés.

Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise

Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

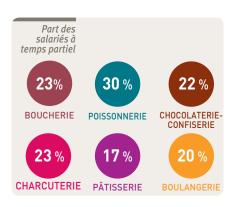


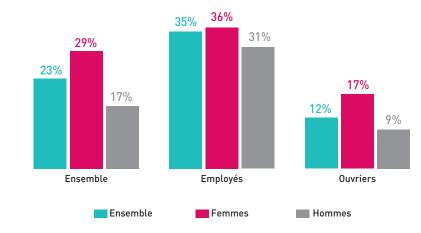


Temps de travail: 23 % des salariés à temps partiel

Concernant le temps de travail, 23 % des salariés dans la branche travaillent à temps partiel (la part était de 24 % en 2011). Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (17 % à temps partiel) et les femmes (29 %).

Part des salariés à temps partiel par sexe et profession





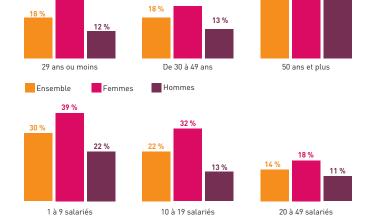
Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

Le temps partiel varie avec l'âge des salariés et diminue avec la taille des entreprises

La part de salariés à temps partiel varie avec l'âge des salariés : ils représentent 18 % des 29 ans ou moins, 18 % des 30-49 ans et 34 % des salariés de 50 ans ou plus.

Temps de travail des salariés par tranche d'âge et par taille d'entreprise La part de salariés à temps partiel diminue en revanche avec la taille des entreprises : 30 % des salariés sont à temps partiel dans les entreprises de 1 à 9 salariés ; cette part est de 14 % dans les entreprises de 20 à 49 salariés.

23 %



Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022). 38 %

Salaires

Le salaire net moyen mensuel est de 1850 euros

En excluant les contrats aidés et les apprentis, le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps Plein est de 1 850 euros : 1 960 pour les hommes et 1 740 pour les femmes. Le salaire net moyen par ETP augmente selon la taille des entreprises : 1 780 pour les entreprises de 1 à 9 salariés et 2 000 pour les entreprises de 20 à 49 salariés.

Salaire mensuel net moyen par ETP, par sexe et selon la taille des entreprises

istiques
Salaire net
Salaire net
Cadres

2910

2260

1810

Professions

intermédiaires

1680

Salaire net moyen par ETP (€)

Employés Ouvriers

Salaire net moyen par ETP (€)

Femmes

Hommes

Salaire net moyen par ETP selon la taille des entreprises

Entreprises de 1 à 9 salariés

Entreprises de 10 à 19 salariés

Entreprises de 20 à 49 salariés

Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

Note : chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Un écart moyen de salaire de 11 % entre les femmes et les hommes

L'écart salarial moyen femmes/hommes est de 11 %. Il doit cependant être analysé en fonction du type de poste occupé. Il est plus important concernant les ouvriers (-11 %) que les employés (-3 %). L'écart salarial augmente également avec l'âge. Dans 66 % des cas, le salaire net moyen est supérieur à 1,2 SMIC.

Écart de salaire F/H et répartition des salaires

Écart de salaire

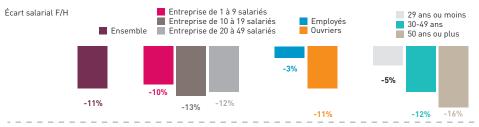
entre les femmes et les hommes

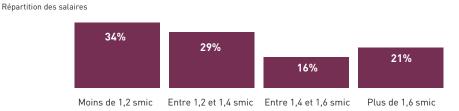
BOUCHERIE

CHARCUTERIE



BOULANGERIE

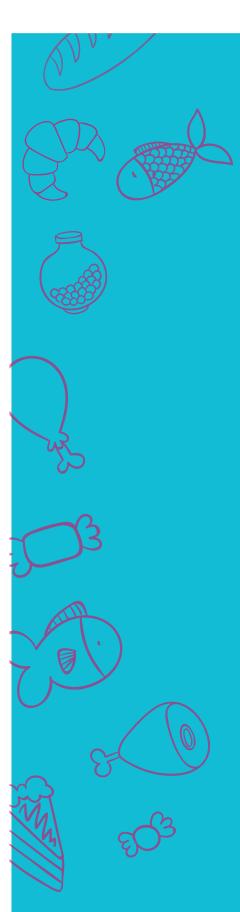




Source: DARES, Les portraits statistiques de branches professionnelles 2022 (d'après INSEE BTS 2022).

POISSONNERIE

PÂTISSERIE



La formation et l'apprentissage aux métiers de CHARCUTERIE DE DÉTAIL

La formation initiale

Les métiers se préparent principalement par la voie de l'apprentissage

Les diplômes préparant aux métiers de la charcuterie sont très majoritairement préparés en apprentissage, à l'exception du Bac Pro boucher-charcutier-traiteur. Le principal diplôme suivi en nombre d'inscrits est le CAP charcutier-traiteur (préparé à 98 % en apprentissage). Globalement, les effectifs d'apprentis sont stables depuis 2016. Le CTM boucher-charcutier-traiteur est préparé exclusivement en Alsace.

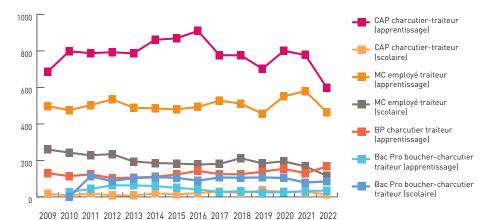
Principaux diplômes préparant aux métiers de la charcuterie par voie scolaire ou apprentissage (inscrits en dernière année de diplôme en 2022)

Diplômes*	Scolaires	Apprentis	Total des effectifs	Part des apprentis
CAP charcutier-traiteur	14	598	612	98 %
MC employé traiteur	116	464	580	80 %
BP charcutier-traiteur	0	167	167	100 %
Bac Pro boucher-charcutier-traiteur	50	35	85	41 %

(*) Effectifs inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2022, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

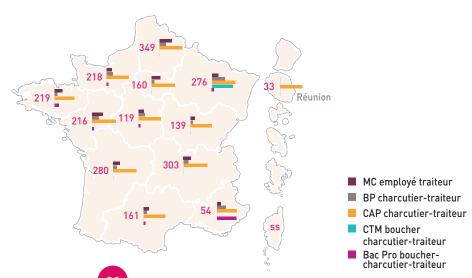
Source: CEREQ, base reflet.

Évolution du nombre de sortants de formation aux métiers de la charcuterie de détail



Source: CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation de chaque diplôme.

Nombre d'apprentis préparant un diplôme de charcuterie par région en 2022-2023 (toutes activités)



Source: ISM, L'apprentissage dans les entreprises de proximité, d'après MEN-MESR, DEPP SIFA 2022-2023.

ss : secret statistique

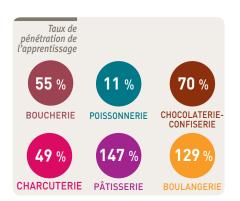
L'apprentissage dans les entreprises de charcuterie de détail

L'apprentissage plus répandu dans le Nord de la France

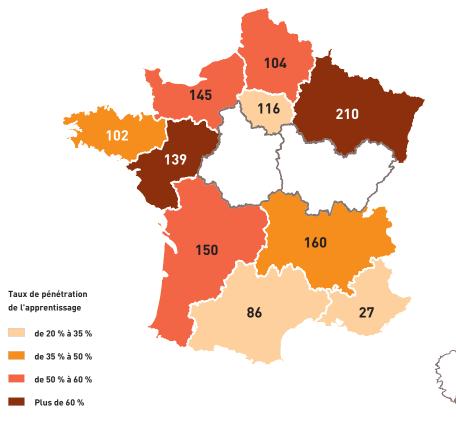
En 2022, les entreprises de la branche formaient 1 450 apprentis. La pratique de l'apprentissage est plus développée dans les régions Grand-Est et Pays de la Loire.

Ce sont les entreprises de 1 à 10 salariés qui forment le grand plus nombre d'apprentis.

Nombre d'apprentis formés en 2022 dans les entreprises de la branche et taux de pénétration de l'apprentissage

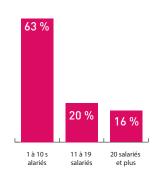


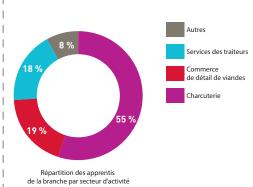
Source : INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis salariés de la branche, quelle que soit l'année de diplôme.



Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise

Source: INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis, quelle que soit l'année de diplôme. (*) Secret statistique





Les diplômes préparés en apprentissage

72 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 3

Les apprentis de la branche préparent majoritairement (72 %) un diplôme de niveau 3 (CAP ou équivalent). En 2023, 2 contrats signés sur 5 concernaient la préparation du CAP Charcutier-traiteur et du CAP Boucher.

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de la branche en 2023 Répartition des contrats d'apprentissage signés en 2023
par principaux diplômes préparés

Charcutier-traiteur (CAP) 410

Employe traiteur (MC niveau 3) 180

Boucher (CAP) 150

Charcutier-traiteur (BP) 90

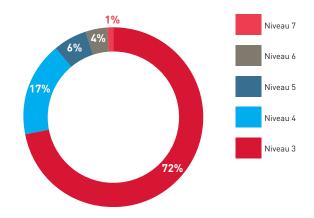
Cuisine (CAP) 70

Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat en 2023

17 % des apprentis préparent un diplôme de niveau 4 , principalement le Brevet professionnel Charcutier-traiteur. La part des apprentis en niveau 5 est de 6 %, le principal diplôme préparé étant le BTS Management des unités commerciales.

Répartition des apprentis de la branche par niveau de diplôme préparé





Source: OPCO EP - base : Ensemble des apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2023.

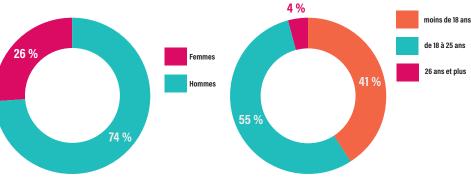
Apprentis et apprenties de la charcuterie de détail

26 % des apprentis sont des femmes

Répartition des apprentis par sexe et âge

La part des femmes en apprentissage dans les entreprises de la branche est inférieure à celle des femmes salariées (26 % contre 52 %), car les apprenties sont majoritairement en production plutôt qu'en vente. Toutefois, cette proportion a progressé, passant de 20 % en 2020 à 26 % en 2022. Par ailleurs, plus de la moitié des apprentis ont entre 18 et 25 ans.





Source: INSEE BTS 2022 - base : Ensemble des apprentis, quelle que soit l'année de diplôme. (*) Secret statistique

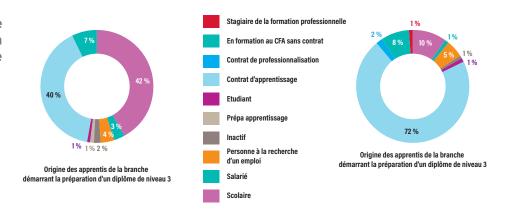
Parcours d'entrée des apprentis de la branche

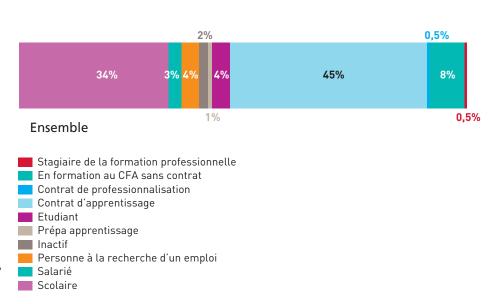
Plus d'un tiers des apprentis de la branche proviennent du monde scolaire

42 % des apprentis de la branche démarrant un CAP étaient précédemment élèves, principalement en collège. 40 % étaient déjà apprentis. Plus d'un apprenti sur dix provient du monde du travail (ils étaient pour moitié salariés, pour l'autre demandeurs d'emploi).

Quant aux apprentis engagés dans la préparation d'un diplôme de niveau 4 (BAC ou BP), 72 % d'entre eux étaient déjà apprentis. Seuls 10 % proviennent du monde scolaire. 5 % étaient demandeurs d'emploi.

Origine des apprentis de la branche démarrant la préparation d'un diplôme





Source: OPCO EP - base : Apprentis de la branche ayant signé un contrat d'apprentissage en 2023.

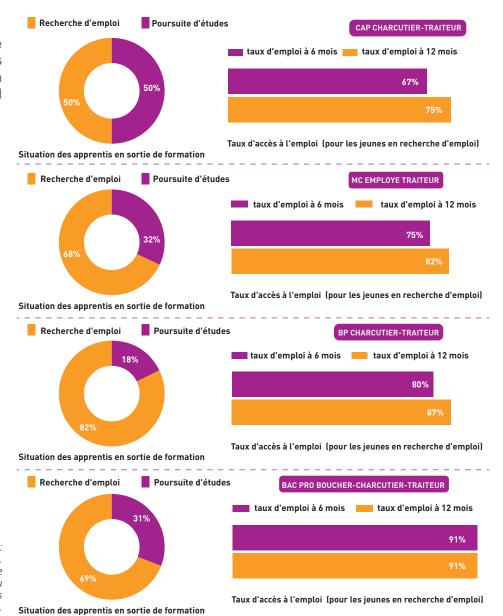
Insertion dans l'emploi des apprentis

Situation des apprentis en sortie de formation

Le dispositif InserJeunes nous permet de connaître la situation des ex-apprentis après avoir terminé la préparation de leur diplôme (tous sont pris en compte, quelle que soit leur branche d'emploi). La moitié des anciens apprentis en CAP charcutier-traiteur poursuivent leur formation. Cette part est plus restreinte pour les anciens inscrits en Mention Complémentaire (32 %) ou en BP charcutier traiteur (18 %).

Concernant l'accès à l'emploi, il est relativement élevé dans ces spécialités : 67 % des jeunes ayant cessé leurs études et suivi un CAP charcutier-traiteur sont en emploi dans les six mois ; cette part monte à 91 % s'agissant des anciens apprentis en Bac Pro boucher-charcutier-traiteur et 80 % pour les sortants de Brevet Professionnel.

Situation des apprentis en sortie de formation et taux d'accès à l'emploi (pour les jeunes en recherche d'emploi)



Source: MEN-MESR DEPP, InserJeunes. Champ: apprentis sortants d'études en 2022. N.B. Le taux d'emploi correspond au ratio entre l'effectif d'apprentis sortants en emploi salarié 6 ou 12 mois après la sortie d'études et l'effectif de sortants.





Crédits photos de couverture : CNCT / Franck Taillade

© Observatoire des Métiers de l'Alimentation - Décembre 2024

Les citations doivent mentionner la source.